

SUSPENSION DE L'APPLICATION DU JOUR DE CARENCE

Monsieur le Président : il faut suspendre l'application du jour de carence !

Depuis l'instauration du jour de carence par le gouvernement précédent, vos élus du personnel CGT ont dénoncé à plusieurs reprises cette mesure injuste, inefficace et antisociale. Ils demandent régulièrement l'abandon de l'application de cette mesure par notre employeur. En se mobilisant pour l'abandon, les agents signataires entendent se positionner ensemble en faveur d'un renforcement des droits statutaires et d'une consolidation de la protection sociale des agents de la Fonction

publique, dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public dans des conditions de plus en plus difficiles.

Le 15 novembre 2012, Madame Marie-Anne LEVEQUE, chargée de la Fonction Publique au cabinet du 1er Ministre affirme qu'aucune sanction n'est prise pour les collectivités qui n'appliqueraient pas le jour de carence (comme la Ville de Nantes) ou qui voudraient suspendre son application (comme le Conseil général du Val Marne).

je soutiens

la demande faite au Président du Conseil général de l'Allier de renoncer, par « générosité », à appliquer le jour de carence dans notre collectivité

NOM Prénom	Service ou direction	Signature

La CGT continue à demander le remboursement des prélèvements effectués au titre du jour de carence depuis son application le 1^{er} avril 2012.

